



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

tabacs manufacturés

Question écrite n° 79228

Texte de la question

M. René Rouquet interroge Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la place de la contrebande de cigarettes parmi les différentes sources de financement des groupes terroristes. Les travaux menés par plusieurs chercheurs et spécialistes du terrorisme montrent que les organisations terroristes se financent principalement par le biais d'extorsion et de contrebande de pétrole et de cigarettes. L'introduction du « paquet de cigarettes neutre » au 1er janvier 2016 en France pourrait inciter certains fumeurs à acheter leurs cigarettes sur un marché parallèle où circuleraient des produits contrefaits, qui contribuent au financement de ces organisations. Alors que notre pays fait face à un terrorisme de plus en plus violent et qu'un quart des cigarettes consommées en France proviennent du marché parallèle, il voudrait savoir quels moyens le Gouvernement compte mettre en place pour s'assurer que l'introduction du « paquet de cigarettes neutre » ne favorisera pas indirectement le financement d'organisations terroristes que nos forces de sécurité combattent au quotidien en Afrique et au Moyen-Orient.

Données clés

Auteur : [M. René Rouquet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79228

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mai 2015](#), page 3495

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)